

RÉUNION DU 04 SEPTEMBRE 2026

Présentes : Mmes Bénédicte ALLARD, Nathalie BOURRY et Béatrice RAIMBAULT.

Présents : MM. Bruno CHARBONNIER, Jérôme JADEAU, Marc LEGEAY et Philippe NICOLAS.

Excusés : MM. François HUARD et Noël LEFRÈRE.

Ouverture de la séance : 20h05.

PÔLE COMPÉTITIONS

– Dérogation d'âge

Le club de Saint-Martin-du-Bois demande s'il est possible que le joueur LEMALE Paul BC139964, U14, puisse jouer avec l'équipe U13M.

Le Bureau décide à l'unanimité d'accorder la dérogation d'âge.

– Numérotation des équipes

Le règlement départemental sur les CTC indique de se référer aux règlements fédéraux pour les CTC. Or les règlements fédéraux ne traitent pas de la numérotation des équipes, notamment vis-à-vis de l'article 49 des règlements sportifs départementaux sur la règle des brûlages.

La CTC du Jeu, rassemblant les clubs de Neuvy-en-Mauges et de la Jumellière, se retrouve dans une situation qui n'est pas réglementée.

Plusieurs propositions sont présentées pour numéroter les équipes en nom propre et dans la CTC.

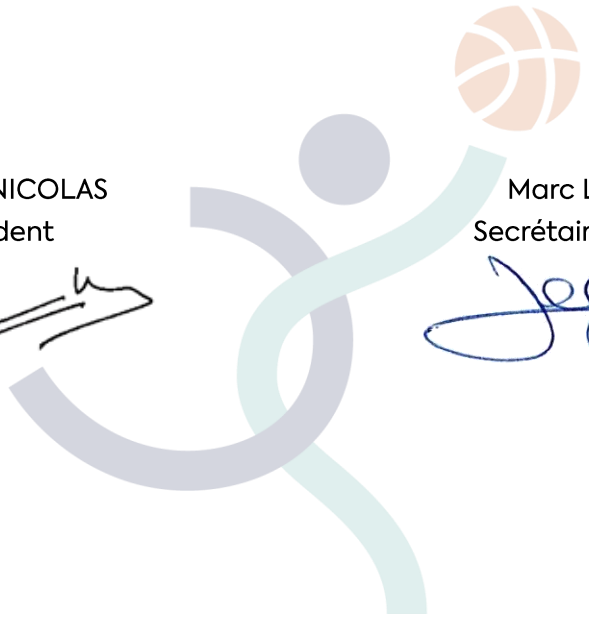
Le Bureau décide à l'unanimité de considérer qu'une inter-équipe n'est rattachée qu'au club porteur de l'inter-équipe au sein de la CTC.

Cette décision ne s'applique que pour la saison 2026-2027. Une modification réglementaire devra être présentée au Comité Directeur cette saison afin de pallier à ce vide réglementaire pour les saisons suivantes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Philippe NICOLAS informe le Bureau que Gemma GOURDON ne souhaite pas continuer à présider la commission 3x3 mais souhaite poursuivre son engagement uniquement comme membre de cette commission. Il sera proposé à un membre de la commission 3x3, non-élu, de prendre la responsabilité de cette commission, en lien avec la responsable du Pôle Développement et Vivre Ensemble, Nathalie BOURRY.

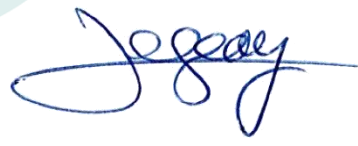
Fin de séance : 20h25.



Philippe NICOLAS
Président



Marc LEGEAY
Secrétaire Général



B49